

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 4 AVRIL 2016

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2016

Date de la convocation : 29 mars 2016
16 membres en exercice
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille seize le quatre avril à 17 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au TCO Foyer des Dockers après convocation légale, sous la présidence de Mr Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON

Délibération n° 2016_017_BC_1 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Extension de la démarche de la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML) – GIML 2 2016-2021

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Démarche issue du livre bleu sud Océan Indien, l'expérimentation de la GIML touche à sa fin dans le format connu sur la période 2013-2015, sur le bassin versant de la ravine Saint-Gilles. L'objectif est à présent d'étendre la démarche à l'ensemble du TCO en valorisant l'ensemble des travaux produits et en formalisant la feuille de route pour la période 2016-2021 (durée de mise en œuvre du plan d'action GIML). Pour cela, un plan de financement triennal renouvelable est proposé, ainsi que l'élaboration d'une convention-cadre et la signature d'une déclaration d'intention.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement triennal provisoire relatif à la GIML :

	Total des dépenses	Fondation de France	Dépenses retenues pour les demandes de subventions	FEDER	État	OLE	Région	TCO
Pilier 1 : Mettre en place une gouvernance permettant d'intégrer le réflexe GIML	60 000 €	60 000 €	0 €	-	-	-	-	-
Pilier 2 : Participer à la prise de conscience collective des enjeux de la GIML	90 000 €	-	90 000 €	-	-	60 %	-	40 %

Pilier 3 : Développer les connaissances pour mieux comprendre les impacts anthropiques sur le continuum terre-mer	240 000 €	30 000 €	210 000 €	60 %	10 %	-	10 %	20 %
Pilier 4 : Accompagner les projets opérationnels pilotes (hors actions de coopération)	60 000 €	60 000 €	0 €	-	-	-	-	-
TOTAUX	450 000€	150 000€	300 000€	126 000 €	21 000 €	54 000 €	21 000 €	78 000 €

Ce plan de financement se traduit une participation annuelle du TCO de 26 000 euros par an sur 3 ans (soit un total de 78 000 € sur 3 ans).

- AUTORISER le Président à solliciter les subventions nécessaires.

Délibération n° 2016_018_BC_2 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Validation du plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une Opération de Résorption de l'Habitat Spontanée (RHS) sur la commune de Saint-Paul (secteur de Ruisseau Bois de Nèfles Saint-Paul)

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Le PILHI compte 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016.

La commune de Saint-Paul compte 10 sites d'interventions prioritaires dont le Ruisseau. Sur ce site, un ensemble de parcelles semble propice à la mise en œuvre d'un nouvel outil de lutte contre l'habitat indigne à savoir la Résorption de l'Habitat Spontané (RHS). Cette opération ne peut se faire qu'en présence d'occupants sans titre ou de grande indivision remontant à plusieurs générations ; et a pour objectif de rendre propriétaires les occupants tout en améliorant leurs logements et leur cadre de vie.

Nous envisageons de présenter la réalisation d'une étude pré-opérationnelle RHS au Comité Technique Départemental de la Résorption d'Habitat Insalubre (CTDRHI) de la DEAL du mois de mars 2016.

Il est demandé à la CCP de se prononcer sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération RHS sur le site du Ruisseau à Saint-Paul et de valider le plan de financement de cette étude.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une Opération de Résorption de l'Habitat Spontanée (RHS) sur le site de Ruisseau à Bois de Nèfles Saint-Paul :

- Etat : 64 000 € (80%)
- TCO : 8 000 € (10%)
- Ville de Saint-Paul : 8 000 € (10%)

- AUTORISER le Président à solliciter les financements.

Délibération n° 2016_019_BC_3 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Validation du plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération de Résorption Habitat Insalubre (RHI)-Résorption d'Habitat Spontané (RHS) à Ravine Daniel sur la commune de Saint-Paul

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Le PILHI compte 19 sites d'interventions prioritaires sur l'ensemble du territoire. Depuis 2013, les données de ces sites sont réactualisées afin de mettre en place un plan d'actions pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dès 2016.

La commune de Saint-Paul compte 10 sites d'interventions prioritaires dont Ravine Daniel. Sur ce site, plusieurs parcelles ont été repérées dans le cadre de la réactualisation du 1er semestre 2015. Ainsi, une procédure compilant RHI et RHS est proposée sur Ravine Daniel. Elle se compose de trois sites localisés le long de la route Hubert Delisle.

Nous envisageons de présenter la réalisation d'une étude pré-opérationnelle au Comité Technique Départemental de la Résorption d'Habitat Insalubre (CTD-RHI) de mars 2016.

Il est demandé à la CCP de se prononcer sur la mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération RHI-RHS sur le site de Ravine Daniel à Saint-Paul et sur la validation de son plan de financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre d'une opération de Résorption Habitat Insalubre (RHI)-Résorption d'Habitat Spontanée (RHS) à Ravine Daniel sur la commune de Saint-Paul :

- Etat : 112 000 € (80%)
- TCO : 14 000 € (10%)
- Ville de Saint-Paul : 14 000 € (10%)

- AUTORISER le Président à solliciter les financements.

Délibération n° 2016_020_BC_4 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Validation du plan de financement de l'étude pour la connaissance du parc locatif privé du TCO

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Par délibération en Conseil Communautaire du 21 décembre 2015, le TCO a engagé la procédure d'élaboration de son 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH). Faute de connaissance sur le parc locatif privé du TCO, le PLH2 n'avait pas décliné d'action forte en faveur du parc existant. L'élaboration de ce nouveau PLH est l'occasion d'analyser le nouveau contexte du logement pour définir les nouvelles priorités du territoire, tout en poursuivant les actions engagées. Cette étude a pour objectif de repérer et de faire un diagnostic du parc locatif privé existant.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement de l'étude pour la connaissance du parc locatif privé du TCO :

	Part du financement en %	Montant du financement en €
ANAH	50 %	36 866
TCO	50 %	36 866
Montant estimatif de l'étude HT		73732

- **AUTORISER le Président à solliciter les financements.**

Délibération n° 2016_021_BC_5 :

AMENAGEMENT– PLANIFICATION ET PROSPECTIVE - Protocole transactionnel entre le TCO et la commune de la Possession concernant la clôture de la gestion relative au financement des travaux d'entretien de la piste de la Rivière des Galets (RDG) sur la période 2007-2014 » ET « Signature de la convention 2015-2019 de cofinancement pour la réfection, la gestion et l'entretien de la piste de la Rivière des Galets au bénéfice de la commune de la Possession.

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Un bilan de gestion de la piste de la RDG a été effectué par la commune de La Possession pour la période 2007-2014. Celui-ci fait apparaître un solde restant à verser pour le TCO s'élevant à 79 901,87 Euros TTC au titre de la convention de cofinancement référencée DEAT2/REG20070483 signée entre la Région Réunion, Le Conseil Général de la Réunion, le TCO et la commune de la Possession en 2007 fixant le cadre d'intervention des collectivités signataires, au financement des travaux d'entretien de la piste de la Rivière des Galets sur la période 2007-2011. La commune maître d'ouvrage de l'entretien de la piste est bénéficiaire d'un arrêté préfectoral et d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) de la RDG en vue de réaliser et d'entretenir la piste. Une nouvelle convention fixe le cadre d'intervention des collectivités partenaires, la Région Réunion, le Département de La Réunion, le TCO et la mairie de Saint-Paul sur une durée de cinq exercices budgétaires de 2015 à 2019. Il est demandé au TCO de délibérer sur le versement du solde relatif à la gestion 2007-2014 et la signature de la convention pour le cofinancement de la réfection, la gestion et l'entretien de la piste de la Rivière des Galets pour la période 2015-2019.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER la signature du protocole transactionnel entre le TCO et la commune de la Possession.**

- **AUTORISER le versement d'un montant de 75 900 € au titre de la transaction.**

Gestion 2015-2019 : signature d'une nouvelle convention

La commune est bénéficiaire d'un arrêté préfectoral en date du 28 Août 2013 et d'une AOT du DPF de la RDG en date du 13 Mai 2015, en vue de réaliser et d'entretenir la piste de la RDG.

Une nouvelle convention fixe le cadre d'intervention des collectivités partenaires, la Région Réunion, le Département de La Réunion, le TCO et la mairie de Saint-Paul sur une durée de cinq exercices budgétaires de 2015 à 2019.

Année	Travaux et études concernés	Part attendue / financeurs	Modalité de versement de la somme
2015	Travaux et études déjà engagés : 150 000 € travaux de remise en état et sécurisation de l'enclos au début de la piste ; 30 000 € frais d'études environnementales ; è Soit 180 000 €	45 000 € (180 000 €/4)	100 % sur présentation des justificatifs
2016 à 2019	Travaux et études prévus : 30 000 € de remise en état des passages à gué après fortes pluies ; 25 000 € suivi environnemental de l'impact des travaux et de l'utilisation de la piste ; 45 000 € correspondant à 3 remises en état partiel dans l'année ; è Soit 100 000 € Travaux d'entretien annuel	25 000 € annuel (100 000 €/4)	40 % au 1 ^{er} Avril de chaque année (10 000 €) et le solde (15 000 €) sur présentation des justificatifs

Le projet de convention (version de travail) est consultable en séance et auprès de la direction de l'Aménagement, de la Planification et de la Prospective.

- AUTORISER la signature de la convention de cofinancement pour la réfection, la gestion et l'entretien de la piste de la rivière des galets au bénéfice de la commune de La Possession pour la période 2015-2019.

Délibération n° 2016_022_BC_6 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - Gestion du camping Ermitage Lagon : Signature d'un avenant n°3 au contrat actuel de prestations intégrées avec la SPL Tamarun

Affaire présentée par : Christian PAPOUSSAMY

Résumé :

La gestion du camping intercommunal « Ermitage Lagon » a été confiée à la SPL Tamarun via un contrat de prestations intégrées de type régie intéressée jusqu'en juin 2016. Il convient d'avenanter ce contrat pour proroger sa durée jusqu'au 31 août 2016 pour inclure la période de vacances scolaires et permettre ainsi un meilleur équilibre financier du contrat actuel.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le projet d'avenant n°3 au contrat de prestations intégrées relatif à la gestion du camping Ermitage Lagon qui comprend :

- La prorogation de la durée du contrat jusqu'au 31 août 2016 ;
- La possibilité pour le gérant du snack bar d'accueillir des clients extérieurs au camping.

- AUTORISER le Président du TCO à signer l'avenant n°3.

Délibération n° 2016_023_BC_7 :

VALORISATION ET ANIMATION DU TERRITOIRE - **Signature d'un nouveau contrat de prestations intégrées avec la SPL Tamarun pour la gestion de la Pointe de Trois-Bassins**

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

La Pointe de Trois-Bassins, portion du sentier littoral, a été déclarée d'intérêt communautaire en mars 2009. A ce titre, le Conservatoire du Littoral a transféré au TCO l'aménagement et la gestion de ce site, via une convention de gestion qui a été reconduite jusqu'au 31 mai 2022. Le TCO a ensuite confié l'entretien de ces espaces et équipements à la SPL Tamarun, via un contrat de prestations intégrées. Ce contrat se terminant fin mai 2016, il est demandé au Bureau Communautaire d'approuver la signature d'un nouveau contrat de prestations intégrées relatif à la gestion de la Pointe de Trois-Bassins.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le projet de contrat de prestations intégrées avec la SPL Tamarun pour une période allant jusqu'au 31 mai 2022 et pour un montant total annuel de 111 838 € TTC.
- **AUTORISER** le Président à signer le contrat.

Délibération n° 2016_024_BC_8 :

ENVIRONNEMENT - **Accord de partenariat avec l'Observatoire Energie Réunion**

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Le TCO bénéficie de financements du Programme « Ville de demain » pour mener à bien son projet d'Ecocité. La convention de financement prévoit la fourniture annuelle d'indicateurs. Devant la difficulté pour renseigner l'un deux, la Caisse des Dépôts a conseillé un rapprochement avec l'Observatoire Energie Réunion (OER). Un partenariat permettra d'obtenir des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de nos démarches énergie-climat (PCET et TEPCV). Ce partenariat est évalué à un coût de 5 000 € pour l'année 2016.

A L'ISSUE DES DÉBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le principe d'un partenariat avec l'Observatoire Énergie Réunion pour un montant de 5 000,00€ pour l'année 2016.
- **AUTORISER** le Président à signer l'accord de partenariat.

Délibération n° 2016_025_BC_9 :

ENVIRONNEMENT - Attribution d'une subvention à l'OCCE pour la poursuite du projet d'éducation à l'environnement 2014-2015 de l'école Evariste de Parny (La Possession)

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Dans le cadre des appels environnement des écoles pour l'année scolaire 2014/2015, l'école Evariste de Parny (Possession) avait obtenu une subvention d'un montant de 2600€ pour réaliser son projet « Botanique à l'école ». Suite à des difficultés rencontrés, l'école Evariste de Parny n'a pas pu finaliser son projet et n'a dépensé que 1 540 € de la subvention. L'école sollicite le TCO dans le cadre des appels à projets environnement 2015/2016 à hauteur de 1060 € (correspondant au solde de la subvention octroyée pour l'année scolaire 2014/2015). Doivent s'ajouter à ce montant les frais de gestion de l'OCCE, organisme chargé d'assurer le suivi financier du projet portant le montant global de la subvention à 1081,20 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** l'octroi d'une subvention à hauteur de 1081,20 € à l'OCCE pour permettre à l'école Evariste de Parny de finaliser son projet environnement (dont 21,20 € correspondent aux frais de gestion de l'OCCE).
- **AUTORISER** le Président à signer la convention correspondante.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget du TCO aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n° 2016_026_BC_10 :

ENVIRONNEMENT - Convention avec l'association TTR pour implantation de bornes en déchèterie et la collecte des TLC (Textiles, Linges, Chaussures)

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Le TCO a établi en mars 2014 un partenariat avec l'association 'Ti Tang Récup' (TTR) pour la récupération et le recyclage des textiles issus des déchèteries. L'association, qui a intégré la filière REP nationale du textile, souhaite formaliser son partenariat avec le TCO par une convention. La convention permettra notamment l'installation de Bornes A Textiles (BAT) neuves en lieu et place de nos bornes actuelles présentes en déchèterie.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** la collaboration avec l'association TTR pour une durée d'un an, sans engagement financier du TCO.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2016_027_BC_11 :

ECONOMIE - INSERTION - Attribution d'une subvention au lycée Jean Hinglo dans le cadre de l'organisation du forum de l'ouest des formations professionnelles

Affaire présentée par : Joseph SINIMALE

Résumé :

Depuis 2010 (à l'exception de 2015), l'ensemble des chefs d'établissements secondaires de l'ouest se réunissent pour mettre en place un forum qui vise à informer les élèves sur les formations professionnelles et technologiques. Cette action a pour objectif d'améliorer l'orientation scolaire et de lutter contre les échecs. Les chefs d'établissements organisateurs de la manifestation souhaiteraient reconduire l'action en 2016. Dans cette optique, le lycée Jean Hinglo, coordonnateur du projet, sollicite auprès du TCO une subvention d'un montant de 8 500 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **AUTORISER** l'octroi d'une subvention de 8 500 € au lycée Jean Hinglo pour l'organisation en 2016 du forum de l'ouest des formations professionnelles.
- **VALIDER** le projet de convention.
- **AUTORISER** le Président à signer la convention.

Levée de séance à 18h30.